



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 août 2018

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Vote par procuration : 3

Nombre de conseillers votants : 9

Le 16 août deux mille dix huit, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 09 août 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annette SERVY, Maire.

Etaient présents :

SERVY Annette, SABOT Jacky, LANDON Stéphane, BOUTE Hubert, DURIEUX Bernard, ESCOFFIER Cécile

Absents excusés : RECANATI Christel (pouvoir à Hubert BOUTE), CHALAYER Jean-Claude (pouvoir à Annette SERVY), FOREL Vincent (pouvoir à Bernard Durieux)

Absent : ORIOL Gilles

Secrétaire élu pour la session : ESCOFFIER Cécile

Question n°1 : Approbations du compte rendu du 04 juillet 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2018-24-02 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE PEDAGOGIQUE

Madame le Maire rappelle les étapes de la mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le DCE a été envoyé directement par mail à 6 entreprises (Pic Bois Gravures, Nuances Publicitaires, AD Production, ONF Atelier de Bourgogne, RONDINO, JUTHIER Père et Fils). Pic Bois Gravure a transmis la consultation à Dynamique Environnement car il ne pouvait pas répondre sur ce dossier.

Il y a eu 2 offres déposées. L'entreprise RONDINO n'a pas souhaité remettre d'offre en raison d'une technicité qui ne correspond pas à ses compétences.

Le règlement de consultation a précisé des critères pondérés de sélection des offres : 40% pour la valeur technique et 60% pour le prix.

Devis Dynamique Environnement : 24 470.00 € ht

Devis Juthier Père et Fils : 12 430.00 € ht

Au vu de ces critères, les deux entreprises ayant répondues ont obtenues les notes suivantes :

Dynamique Environne :	valeur technique : 17 / 20	prix : 10.16 /20	note pondérée : 12.90
Juthier Père et Fils :	valeur technique : 14 / 20	prix : 20/20	note pondérée : 17.60

Madame le Maire propose de retenir le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse soit JUTHIER Père et Fils pour un montant de travaux de 12 430.00€ ht.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix de l'entreprise JUTHIER Père et Fils pour les travaux d'Aménagement de la Zone Humide du Bourg pour un montant de 12 430€ ht.

2018-25-03 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2018

Madame le Maire rappelle les étapes de la mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le DCE a été déposé sur la plateforme des marchés publics le 12 juillet 2018.

Il y a eu 3 offres déposées.

Le règlement de consultation a précisé des critères pondérés : délai de réalisation 20%, valeur technique 30%, Prix 50%

Analyse des offres des 3 entreprises :

EVTP :	prix : 45 306€ ht	délai : 17 septembre	durée : 1 semaine
BORNE TP	prix base : 55 045€ ht Prix variante : 51 575€ ht	délai : avant le 12/10/18	durée : 1 semaine
EUROVIA	prix base : 54 178.75€ ht Prix variante : 47 997.50€ ht	délai : mai 2019	durée : 1 semaine

Notes pondérées

EVTP :	20
BORNE TP	Base : 15.23 Variante : 15.78
EUROVIA	Base : 15.36 Variante : 16.43

Madame le Maire propose de retenir le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse ET respectant les délais énoncés dans le règlement de consultation soit EVTP pour un montant de travaux de 45 306€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix de l'entreprise EVTP pour les travaux du programme voirie 2018 pour un montant de 45 306€ ht.

Question n°4 : Décisions prises par délégation

Rapporteur Madame le Maire

Pas de décision

Question n°5 : Rapports des Commissions et EPCI

Rapporteur Madame le Maire

Pas de réunion

Question n°6 : Questions diverses

CMI le 22 août à 20h30

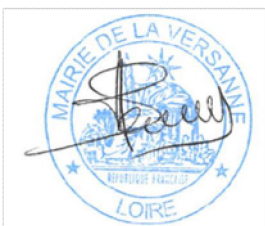
Réunion animation le 08 septembre 2018 à 09h30

Commission urbanisme le 27 août 2018 à 20h00

Analyse du devis tracteur transmis par Bastys. Revoir certains détails avec Bastys mais les conseillers sont d'accord pour cette acquisition.

La séance est levée à 21H00

Le Maire, Annette SERVY



Fait à La Versanne, le 17 août 2018 / Affiché 18 août 2018

Délibérations transmises au contrôle de légalité le 17 août 2018

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOUT 2018

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
BOUTE Hubert	
CHALAYER Jean-Claude	
DURIEUX Bernard	
ESCOFFIER Cécile	
FOREL Vincent	
LANDON Stéphane	
ORIOU Gilles	
RECANATI Christel	
SABOT Jacky	
SERVY Annette	